

**FONDS
POUR LA PROMOTION,
LA RECHERCHE ET LE
DEVELOPPEMENT
DES FILIERES VITIVINICOLE ET
CIDRICOLE**

**PLAN STRATEGIQUE 2011 – 2013
SUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT
DE LA FILIERE VITICOLE FRANÇAISE**

février 2012

PREAMBULE

Les principes de rationalisation et d'amélioration de l'efficacité des financements alloués à la recherche et au développement sont non seulement une évidence mais aujourd'hui sont devenus des objectifs prioritaires pour tous les produits agricoles.

Il convient donc non seulement de mobiliser des ressources financières importantes pour créer des effets leviers mais aussi de s'assurer de la pérennité du niveau et des engagements de chacun des financeurs dans la durée autour d'un plan stratégique qui définirait les grandes lignes de la politique française en terme de recherche et de développement des produits vitivinicoles.

Ces trois points :

- mobilisation de ressources financières au travers d'un **fonds national**
- engagements de la ressource sur du **long terme**
- définition d'un **plan stratégique de la filière vitivinicole 2011 – 2013**

sont indissociables pour réfléchir, construire et mettre en œuvre une politique ambitieuse de recherche et de développement de la filière.

Le fonds, support juridique indispensable, étant aujourd'hui créé, l'engagement financier tant de la profession que des pouvoirs publics étant acté, il convient de déterminer et de formaliser un plan stratégique 2011 - 2013 sur les orientations en matière de soutien pour la recherche et le développement des produits vitivinicoles français.

LES ENJEUX POUR LA FILIERE VITIVINICOLE FRANCAISE

Le secteur vitivinicole français est stratégique à la fois en termes de production et de contribution à la balance commerciale du pays mais aussi en termes d'emplois, de dynamisme et d'animation du tissu rural dans plusieurs régions.

Néanmoins, dans certains de bassins viticoles, ce secteur doit faire face à une crise majeure qui résulte de déterminants notamment économiques et environnementaux.

Pour s'adapter à ce nouvel environnement, à un monde en perpétuel changement, la recherche et le développement apparaissent comme des éléments déterminants et stratégiques. Un effort particulier de recherche est donc absolument nécessaire.

La situation varie beaucoup d'une région viticole à l'autre, d'un terroir à l'autre, voire d'un type d'entreprise viticole à l'autre, mais il est probable que les systèmes de production devront évoluer significativement dans la plupart des vignobles français au cours de la décennie à venir.

Les exigences à satisfaire pour assurer la **durabilité des systèmes de production** (satisfaction quantitative et qualitative des demandes s'exprimant sur les marchés, compétitivité et durabilité économiques et commerciales, attractivité des métiers liés à la viticulture, préservation de l'environnement, de la qualité des milieux et des sols) sont plus nombreuses, plus contraignantes et de nature plus diverse que celles formulées au cours des décennies précédentes.

Pour les producteurs des filières et territoires viticoles, le défi est d'assumer cette diversité d'exigences et d'enclencher une dynamique d'amélioration conjointe de l'ensemble des performances qui mesurent leur satisfaction.

Outre la crise économique induite par la **mondialisation du marché** du vin et la **baisse structurelle de la consommation nationale**, la production vitivinicole française doit relever le défi important que représentent les objectifs du **plan national Ecophyto 2018** et plus généralement la mise en œuvre de pratiques moins consommatrices en intrants. Ces évolutions se font dans un contexte déjà marqué par des **changements climatiques** dans les zones viticoles françaises et qui, selon les prévisions actuelles, vont se poursuivre dans le futur.

La filière vitivinicole nationale doit donc adapter ses manières de produire tout en relevant le défi de la qualité des produits en adéquation à la **demande évolutive des marchés** au niveau mondial, mais aussi en valorisant la **diversité des bassins de production** et des indications géographiques.

Pour relever ces défis, les **innovations technologiques et organisationnelles** constituent des leviers essentiels que doivent s'approprier les acteurs professionnels et l'encadrement de la filière.

Ceci passe par un accroissement des efforts et des synergies de la Recherche et du Développement au plan national pour renforcer les travaux conduits dans chacun des bassins de production et mettre en œuvre les innovations les plus adaptées aux spécificités de chaque terroir et filière.

La recherche publique consacre des moyens importants à la production de connaissances et d'innovations technologiques en viticulture, mais ces efforts sont très dispersés en termes disciplinaires et géographique et ils concernent de nombreuses institutions (INRA, Universités, Ecoles d'agronomie, IFV, APCA ...).

Dans ce contexte, il convient de mobiliser des ressources financières importantes pour engager des travaux d'envergure nationale, mais également d'en assurer la pérennité dans la durée autour d'**un plan stratégique définissant les priorités d'actions en termes de Recherche et de Développement.**

Ce plan stratégique doit contribuer à renforcer la dynamique de Recherche et de Développement construite au plan national pour l'ensemble de la filière viticole française, de la pépinière aux distilleries, afin de mobiliser des ressources financières au travers d'un fonds national et d'engager des ressources publiques et professionnelles sur du long terme

LE CONTEXTE DE LA FILIERE VITIVINICOLE FRANCAISE

La viticulture française occupe une place très importante, tant en France par l'importance agricole, économique et politique qu'elle représente, que dans le monde.

L'organisation, la structuration et le développement de la filière viticole française s'inscrivent aujourd'hui dans un environnement réglementaire, économique et politique marqué par deux éléments majeurs :

- la mise en place, sur le plan national, du plan quinquennal de modernisation de la filière vitivinicole française 2009 – 2013
- la mise en place sur le plan communautaire, de la nouvelle Organisation Commune du Marché vitivinicole.

Le plan quinquennal de modernisation de la filière vitivinicole française

A la demande du Président de la République, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche a présenté en mai 2008, un plan de restructuration et de relance sur 5 ans de la filière et de la production viticole nationale. Ce plan doit permettre la reconquête progressive des parts de marché mondiales perdues par les vins français tout en garantissant l'accompagnement social des viticulteurs en difficulté. Le plan d'action comporte 27 mesures opérationnelles centrées autour de 8 orientations :

- une gouvernance nationale clarifiée et simplifiée,
- une large déconcentration des lieux de concertation et de décision au niveau des bassins de production,
- la limitation des contraintes réglementaires et administratives,
- la clarification de la segmentation de l'offre,
- la restructuration des entreprises de vinification et de commercialisation,
- la formation des acteurs et la diffusion de l'information au sein de la filière,
- l'anticipation et la gestion des crises,
- le développement de la recherche et de l'innovation.

Quatre ans après sa présentation, la quasi totalité des mesures est aujourd'hui opérationnelle. A noter plus particulièrement la mise en place d'une gouvernance nationale clarifiée et simplifiée (gouvernance économique confiée au conseil spécialisé « vins » de FranceAgriMer et gouvernance des signes de la qualité et de l'origine confiée à l'INAO), la large déconcentration de la concertation et des décisions (avec la mise en place effective de 10 conseils de bassins) et la diminution des contraintes réglementaires et administratives (établissement d'une liste nationale de cépages, suppression des limites de rendements pour les vins sans indications géographiques...).

Les réflexions sur la recherche, le développement, l'innovation et le transfert de connaissance ont constitué une part très importante du plan quinquennal de modernisation de la filière viticole.

Le constat partagé par tous d'un nécessaire adossement à la recherche fondamentale publique et privée et de la nécessité d'un lieu de coordination et d'orientation des travaux a conduit à définir les enjeux suivants :

- approcher de façon globale, cohérente et concertée les besoins de la filière viticole
- associer l'ensemble des partenaires de la filière, de la production à la distribution
- croiser une approche nationale des grandes thématiques prioritaires avec une expression des besoins territoriaux

La nouvelle Organisation commune du marché vitivinicole (OCM)

La nouvelle Organisation Commune du Marché vitivinicole (OCM), qui résulte d'un accord intervenu entre les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne est entrée pour partie en vigueur le 1^{er} août 2008 (le reste entrant le 1^{er} août 2009). Cette nouvelle OCM est en rupture complète avec les OCM précédentes puisqu'elle vise à supprimer progressivement les mesures d'intervention sur les marchés et à réorienter le budget pour plus de compétitivité des vins européens. Elle préconise une politique de reconquête par la promotion vers les pays tiers, l'innovation, l'amélioration qualitative et économique par la restructuration, la modernisation des vignobles et des entreprises. De plus, la nouvelle OCM vin a réorganisé les catégories de vins selon le schéma suivant :

- Les vins liés à une origine géographique protégée : les Appellations d'origine protégée (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP).
- Les vins sans indication géographique, avec ou non de la mention du cépage et/ou du millésime.

La possibilité d'indiquer une mention valorisante (le nom du cépage et /ou l'année) pour un vin sans indication géographique révolutionne la segmentation traditionnelle française et européenne. Cette ouverture doit permettre la compétitivité de la filière sur ce segment de produit où la concurrence internationale est très vive.

Par ailleurs, l'approbation de nouvelles pratiques œnologiques ou la modification de celles qui existent a été transférée à la Commission européenne qui évaluera les pratiques œnologiques admises par l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) et les ajoutera, le cas échéant, à la liste des pratiques admises par l'Union européenne.

ELEMENTS ECONOMIQUES DE LA FILIERE VITIVINICOLE FRANCAISE

Un potentiel de production en diminution

Le vignoble français est sur le déclin. Avec près de 788 000 ha, le vignoble français représente près de 3% de la surface agricole utilisée. Mais depuis 10 ans, les vignes à raisin de cuve ont perdu près de 11% de leur superficie. En parallèle, le nombre d'exploitation a diminué de 40 % pour atteindre 87400 en 2010. Cette réduction du potentiel de production s'est traduite par une forte diminution du volume de récolte au plan national. On constate également une forte tendance à la spécialisation dans les vins à indications géographiques (IGP et AOP) qui représentent près de 75 % des surfaces.

Enfin, le rendement moyen à l'hectare a lui aussi fortement baissé (avec un niveau record en 2008 inférieur à 50 hl/ha), conséquence de la politique de réduction du potentiel de production et accentué par l'impact du changement climatique depuis les années 90.

Une restructuration du vignoble dynamique mais...

La restructuration du vignoble s'est traduite par un renouvellement de l'encépagement en faveur des principaux cépages mondiaux : Merlot, Cabernet Sauvignon, Grenache, Syrah en rouge et Chardonnay, Sauvignon en Blanc, et des variétés aromatiques. 70 % de la surface est représenté par des cépages rouges.

Malheureusement, le vieillissement du vignoble du fait du non remplacement des ceps est accentué par l'impact des maladies du bois, pour lesquelles aucun traitement n'est aujourd'hui efficace depuis l'interdiction de l'arsénite de soude. On n'estime que 11 % des ceps est improductif du fait de ces maladies. Le phénomène d'abandon des parcelles est également accentué dans un contexte de crise économique et de non rentabilité des exploitations.

L'impact important du changement climatique

La viticulture doit s'adapter aux évolutions climatiques. Au-delà des vendanges plus précoces, l'augmentation chronique du degré alcoolique et la baisse des acidités justifient une adaptation des pratiques viticoles et œnologiques (désalcoolisation, acidification, ..).

A moyen et long terme, l'accentuation du stress hydrique, liée à une baisse probable de la pluviométrie estivale associée à une augmentation de l'évapotranspiration impose une réflexion sur l'opportunité d'une éventuelle irrigation. Cette hypothèse, notamment dans la zone méditerranéenne, soulève une problématique de coût, voire de disponibilité de l'eau. De même, les hypothèses de scénarios pessimistes du GIEC (3 à 5°C d'élévation moyenne de s températures) pourraient mener certaines régions à modifier de manière significative leur encépagement.

Consommation, marchés et exportation

La France est traditionnellement le 1^{er} pays exportateur mondial de vin en valeur. Mais malgré une croissance en valeur la France voit ses parts de marché s'éroder régulièrement depuis l'an 2000.

L'Union européenne est le 1^{er} marché des vins français à l'exportation. Elle représente 68 % de nos exportations en volume et 57 % en valeur (Grande-Bretagne, Belgique, USA, Allemagne, Canada, Suisse, sont nos principaux clients). Les exportations françaises de vins ont atteint, en 2010, 13,49 millions d'hectolitres, en hausse de 7 % par rapport à 2009, pour un chiffre d'affaires de 6,33 milliards d'euros (soit + 14 % par rapport à 2009). La compétition que se livrent les entreprises françaises et étrangères sur certains marchés porteurs est très vive. On note une importance de plus en plus forte du marché mondial du « vin en vrac ».

La consommation des vins en France est, quant à elle, en baisse depuis près de 20 ans L'évolution des modes de consommation qui fait une part belle au développement d'une consommation occasionnelle au détriment d'une consommation régulière accompagne le changement rapide de nos habitudes (développement des vins « plaisirs », « fun », fruités.. après les années « Parker »).

Les attentes des consommateurs évoluent elles aussi : plus de sécurité, plus d'environnement, plus de biodiversité. Elles obligent la filière à réfléchir sur son évolution : absence de résidus dans le vin, risques allergènes, réduction des sulfites, informations nutritionnelles,...

On constate une augmentation spectaculaire des vins issus de l'agriculture biologique (+20% des surfaces). Les vins rosés et le BIB sont des également des facteurs très importants de croissance.

Les politiques publiques

La protection de l'environnement, la gestion des déchets et les impacts environnementaux liés à la production de vin sont au cœur des préoccupations des politiques publiques. Ces préoccupations amènent les pouvoirs publics à faire évoluer la réglementation et ce parfois d'une manière importante. Le programme ECOPHYTO, l'HACCP et les bonnes pratiques d'hygiène, la valorisation de sous produits de la vinification influenceront demain sur les modes de production, de transformation et de commercialisation de la filière viticole.

LES PROBLEMATIQUES DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VITIVINICOLE

Les principales questions de recherche et de développement et leur hiérarchisation aux regards des enjeux de la filière vitivinicole ont été développées dans la note d'orientation sur la recherche et du développement de la filière vitivinicole et proposée par le Comité Scientifique et Technique (C.S.T.) de la filière pour la période 2007 – 2013 (*cf : Note Orientation CST 2007-2013 – cette note est en cours d'actualisation*)

Cette note présente les enjeux majeurs en termes de recherche et de développement dans un contexte d'adaptation de la réglementation vitivinicole européenne aux évolutions de marché, à savoir :

- ✓ la **pérennité des exploitations et des entreprises** de la filière, rendue particulièrement difficile par l'importance des coûts structurels de production, par la remise en cause rapide des mécanismes de formation de la plus-value, et par la difficulté de maintenir leur compétitivité
- ✓ la **maîtrise de l'offre, quantitative et qualitative**, au regard d'une consommation du vin en évolution rapide dans des contextes culturels de plus en plus diversifiés
- ✓ la prise en compte des **attentes de la société**, en particulier au plan européen, dans les domaines de l'environnement, de la santé et du développement durable
- ✓ l'intégration et l'adaptation au **changement climatique dans le choix du matériel végétal**, les conditions de la production du raisin et l'élaboration des vins

- ✓ la reconnaissance par l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) de la définition du vin et des résolutions adoptées par les états membres de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (O.I.V.) incluant notamment les pratiques œnologiques, la protection du lieu de production et les conditions d'une vitiviniculture durable

Les experts du Comité Scientifique et Technique de la filière insistent également sur la nécessité de développer des approches transversales et intégrées, en particulier sur :

- ✓ l'étude des **interactions entre le choix des génotypes, l'environnement local et le choix des itinéraires techniques** aussi bien viticoles qu'œnologiques ;
- ✓ les **paysages**, qui sont liés à la dimension territoriale de la filière : compréhension de leur fonctionnement et de leur dynamique
- ✓ les dimensions **socio-économiques**

LES AVANCEES MAJEURES ET LES TRAVAUX EN COURS EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la réactualisation de la note d'orientation, le Comité Scientifique et Technique de la filière a réalisé un premier bilan des avancées en matière de R&D dans la filière et ce, par domaine d'expertise.

Dans le domaine du matériel végétal une avancée majeure concerne le séquençage du génome de la vigne qui ouvre de nouvelles perspectives pour la filière vitivinicole en matière d'amélioration variétale, de connaissance des fonctions des gènes et de mise au point d'outils de fonctionnement de la vigne. Une dynamique de recherche a été engagée à travers le soutien de plusieurs programmes ANR au plan national.

De nombreux travaux ont été conduits sur la conservation, la gestion, la caractérisation et la valorisation du matériel végétal à savoir :

- La mise en place d'un réseau de conservatoires destinés à la sauvegarde de l'essentiel de la diversité intra-variétale et à la sélection de clones performants et diversifiés. En parallèle, un effort important a été réalisé sur la sélection sanitaire et l'assainissement des clones de vignes. Enfin, la sélection de nouveaux clones de vignes se poursuit dans l'objectif de d'adapter le vignobles aux nouvelles contraintes environnementales.

Les travaux en cours portent sur :

- Le développement de matériel végétal résistant ou tolérant aux maladies et la mise en place d'un réseau national d'évaluation pour des variétés résistantes à l'oïdium, au mildiou et au black-rot destinées à différents usages et pour différentes filières : table, jus, cuve, faibles degrés.
- La mise en place de la sélection assistée par marqueurs et l'évaluation de l'intérêt des méthodes de stimulation des défenses des plantes avec des résultats mitigés
- L'adaptation au changement climatique avec le développement de premiers modèles de développement de la plante en relation avec des paramètres de l'environnement et d'outils génomiques

En matière de conduite du vignoble, des avancées majeures ont été réalisées en matière de protection de l'environnement et de contribution au développement durable à travers la réduction de l'impact des produits phytosanitaires sans affecter les performances économiques des systèmes de production.

En particulier à travers les résultats obtenus dans les domaines suivants :

- Apporter des solutions durables dans la lutte contre les bio-agresseurs
- Eco-lutte et autres alternatives à la lutte chimique
- Gestion des sols et des mauvaises herbes

Les travaux en cours portent en particulier sur :

- La conception de systèmes viticoles adaptés à différents segments du marché du vin et à l'objectif de réduction de l'emploi des pesticides
- La recherche de solutions dans la lutte contre les maladies du bois
- Le développement d'une viticulture de précision
- la gestion intégrée des paysages viticoles et de leurs ressources

Enfin, des travaux doivent être conduits pour l'adaptation du vignoble français au changement climatique et aux enjeux environnementaux associés, ainsi que pour expliciter le « lien au terroir » pour les vins à fort ancrage territorial et à forte valeur ajoutée

Le développement de l'œnologie de précision a apporté des solutions pour une meilleure maîtrise des intrants en œnologie et à travers des solutions technologiques comme le développement des techniques membranaires.

Des avancées ont été réalisées sur la caractérisation des constituants de la qualité du raisin et des vins en particulier sur la connaissance et la contribution des arômes du vin, ainsi que sur la gestion et le tri de la vendange. Des travaux portent sur la caractérisation fine du raisin et le pilotage précis des opérations de vinification et de conditionnement du vin, à travers le développement de capteurs (oxygène par ex) et des analyses hauts débits. Enfin, la prise en compte des contraintes environnementales et économiques à travers les démarches d'évaluation de l'impact des process technologique est en cours d'évaluation dans la perspective d'un affichage environnementale des produits : bilan de carbone, analyse de cycle de vie. ..

L'objectif principal est un meilleur pilotage de la qualité de la vendange en fonction de l'objectif produit recherché afin d'adapter la production à la demande évolutive des consommateurs et des marchés mondiaux.

LES OBJECTIFS DE LA FILIERE VITIVINICOLE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les orientations de recherche et de développement fixés par la filière vitivinicole répondent aux principaux enjeux de société, d'environnement, de territoire et de compétitivité sur les marchés :

- La compétitivité de la filière et la pérennité des entreprises dans un contexte de mondialisation des marchés
- La maîtrise de l'offre qualitative et quantitative en réponse à la demande évolutive des marchés mondiaux
- L'accroissement des préoccupations de protection de l'environnement, de santé et de sécurité sanitaire,
- L'évolution de la qualification environnementale et sociale, en lien avec l'évolution de la réglementation et des politiques publiques
- L'adaptation au changement climatique des systèmes viticoles

Les principaux objectifs de la recherche et du développement découlant de ces orientations peuvent être synthétisés en dix axes :

- i. La **compétitivité des entreprises** doit être renforcée face aux évolutions du marché, désormais plus orienté vers les débouchés mondiaux que vers les marchés intérieurs en garantissant :
 - la pérennité des exploitations et des entreprises de la filière
 - la réduction des coûts de production adaptée aux segments de marché
 - la maîtrise de l'offre, quantitative et qualitative, au regard d'une consommation du vin en évolution rapide dans des contextes culturels de plus en plus diversifiés
 - la prise en compte des attentes de la société, en particulier au plan européen, dans les domaines de l'environnement, de la santé et du développement durable.

- ii. Les **maladies du bois** mettent en péril l'outil de production des viticulteurs et la viabilité de leur exploitation. A l'échelle du vignoble, elles provoquent la mort des ceps et affectent le potentiel qualitatif. Ces maladies constituent de véritables impasses techniques et sont une préoccupation majeure de la profession dans l'attente de moyens de lutte efficaces, respectueuses de l'environnement et économiquement acceptables pour les exploitations. Les recherches doivent permettre de préconiser des méthodes prophylactiques et préventives, préconiser des pratiques culturales ou des itinéraires techniques pour limiter leur incidence, de proposer des méthodes de lutte curatives
- iii. La nécessité de **réduire les intrants**, notamment ceux qui ont un impact sur l'environnement, est plus que jamais un objectif prioritaire de la filière et qui doit s'inscrire dans la mise en place de systèmes de culture durables appuyés sur de nouvelles règles de décisions et techniques de précision. Cette nécessité fait écho au plan Ecophyto 2018 avec un objectif de réduction des pesticides utilisés par la filière de 50% en 2018, à l'engouement de la filière pour la **viticulture biologique** et aux réglementations européennes de plus en plus restrictives en terme d'application de matière actives sur les cultures et notamment l'interdiction des nématicides.
- iv. Les enjeux liés aux **effets du changement climatique** s'accroissent avec des observations qui s'alignent avec les prévisions les plus pessimistes des experts du GIEC, et des réglementations en cours d'évolution notamment en termes d'irrigation. Cet enjeu met l'accent sur la nécessité de mieux comprendre les **interactions plante-environnement-qualité** et sur l'intégration de critères d'adaptation dans les programmes de **sélection du matériel végétal**, notamment. Ces critères doivent être définis dans le cadre de systèmes de production durables et économes en intrants et en tenant compte du risque de **maladies émergentes**.
- v. La préservation des exploitations viticoles et de leur terroir sur le plan environnemental passe désormais par une appréhension des conditions de production à l'échelle non plus uniquement du terroir mais du territoire en intégrant de fait **la notion de paysage viticole**. Le paysage viticole est impliqué dans **la régulation des ravageurs et la préservation des ressources** mais aussi sur le volet sociétal comme élément moteur de **l'image des vins** perçue par le consommateur.
- vi. **L'évaluation qualitative des vins** en fonction de l'objectif produit recherché doit être renforcée. La priorité doit être donnée à une meilleure évaluation analytique et sensorielle du profil produit en fonction de la **demande des consommateurs** et de la connaissance des marchés.
- vii. La maîtrise de **la conservation des vins** est un objectif prioritaire compte tenu de l'importance du développement des marchés à l'export, en particulier sur l'impact de l'oxygène et des différents modes de conditionnement et de transport.
- viii. Les **obligations d'étiquetage** deviennent de plus en plus importantes en matière d'informations nutritionnelles, informations sur les risques allergènes, garantie de la durabilité et de la traçabilité (fiabilité de toutes les informations sur l'origine, la variété et le millésime indiqués sur l'étiquette et d'autre part, un système de production durable et respectueux de l'environnement)
- ix. La **maîtrise des défauts** et de **la qualité sanitaire** des vins reste incontournable face aux risques émergents et à l'apparition de nouvelles contraintes réglementaires.
- x. enfin la prochaine Organisation Commune du Marché (O.C.M.), négociée dans le cadre de la future Politique Agricole Commune, impose une anticipation des évolutions réglementaires dans le domaine de l'environnement, notamment en termes de recherche de **nouvelles voies de valorisation des sous-produits** de la vinification, via la distillation (*production d'alcool, d'huile de pépins de raisin, de tartrate de chaux, de compost, d'huiles essentielles, colles vertes à partir des tannins des pulpes de raisins*) ou bien par d'autres voies alternatives (*méthanisation, compostage, épandage...*)

Les projets de recherche appliquée auront pour objectif d'apporter différents moyens techniques aux entreprises de la filière afin d'optimiser et d'adapter leurs systèmes de production, de la vigne jusqu'au stade final d'élaboration, à la demande évolutive des marchés des vins français.

En sus de l'efficacité économique, cette démarche devra prendre en compte les questions de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et d'équité sociale quant à l'accès aux nouvelles technologies innovantes.

Ce sujet s'avère déterminant et clé pour la filière en raison du nécessaire développement des vins français à l'exportation, compte tenu de la baisse de la consommation sur le marché national.

LES PRIORITES D' ACTIONS NATIONALES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT POUR 2011 - 2013

Les éléments ci-après décrits s'entendent comme des objectifs assignés par la filière aux centres techniques et organismes de recherche. Ils ne présagent pas de l'éligibilité des actions aux aides de FranceAgriMer ou de tout autre financeur public.

Ils permettent en revanche à chaque financeur public de situer les demandes d'aide qui lui sont soumises au sein des demandes formulées par les opérateurs économique de la filière vitivinicole aux acteurs de la Recherche et du Développement.

Les priorités d'actions à 3 ans, en matière de recherche et expérimentation appliquée, doivent répondre à :

- des **objectifs de programmes concertés de portée nationale**
- et **apportant des solutions transférables par le développement aux acteurs de la filière.**

Le fonds des filières viticole et cidricole devra permettre de structurer une **véritable démarche nationale concertée autour de programmes d'envergures coordonnés par les instituts, centres techniques professionnels et interprofessionnels de la filière, véritables chefs de file du programme R&D.**

Les thématiques jugées prioritaires sont :

- **Adaptation au changement climatique et au dépérissement du vignoble**
 - ✓ La sélection, la diffusion et la conservation du matériel végétal adapté aux nouvelles contraintes d'environnement et de marchés
 - ✓ la recherche des meilleures conditions de pérennisation du vignoble et des vins qui en sont issus
 - ✓ l'évaluation et la gestion des impacts environnementaux.
- **Compétitivité de la filière dans un contexte de mondialisation des marchés :**
 - ✓ la maîtrise de la qualité et de la conservation des vins en lien avec le développement de nouveaux produits et des marchés exports,
 - ✓ le contrôle et la traçabilité des vins,
 - ✓ la réduction des coûts de production.
- **Santé, sécurité alimentaire et protection de l'environnement :**
 - ✓ la réduction des intrants phytosanitaires,
 - ✓ la maîtrise de l'hygiène et de la qualité sanitaire des produits
 - ✓ la valorisation des paysages viticoles et de la biodiversité associée
 - ✓ l'accompagnement du développement de la viticulture Bio,
 - ✓ l'évaluation des voies de valorisation des sous-produits vinicoles en terme technique, réglementaire, économique et environnemental.